

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 5 SEPTEMBRE 2024

DÉPARTEMENT

Haute-Garonne

Nombre de conseillers

En exercice 17

Présents 16

Procuration 1

Votants 17

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 septembre à 20h30,

Le Conseil municipal de Flourens, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Marion RIVOIRE,

1<sup>ère</sup> Adjointe

Date de la convocation : 23/08/2024

Date d'affichage de la convocation : 27/08/2024

Date d'affichage de la délibération : 10 SEP. 2024

Etaient présents : MM. FOUCHOU-LAPEYRADE, RIVOIRE, PARIS, NAVARRO, CAMUS, FAURÉ, CORTES, DICIANNI, MOËNNARD, JORDAN, MIERE, ARRUÉ, TOUCHEBEUF, NOËL, BACOU, ROUZAUD.

Ont donné procuration :

Madame Florence JEULIN-CARREY a donné procuration à Monsieur Didier CORTES.

Monsieur Didier CORTES a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n° 2024-59 Délibération autorisation l'ouverture de poste relatif à une augmentation du volume horaire (25.50h)

Exposé

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération en date du 30/06/2020 créant un emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet (20,50h),

Vu l'avis du Comité technique rendu le 25/06/2024,

Madame la 1<sup>ère</sup> Adjointe expose au Conseil Municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'Agent Technique permanent à temps non complet (20 ;50 h hebdomadaires) au vu de l'augmentation de travail.

Décision

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal

DÉCIDE :

**Article 1 :** la suppression, à compter du 01/10/2024 d'un emploi permanent à temps non complet (20,50 heures hebdomadaires) d'adjoint technique territorial.

**Article 2 :** la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet (25,50 heures hebdomadaires) d'adjoint technique territorial.

La délibération est adoptée à :

17

VOIX POUR  
ABSTENTION  
VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 11/09/2024

Le secrétaire de séance,  
Didier CORTES

La 1<sup>ère</sup> Adjointe,  
Marion RIVOIRE

